

# HABILITATION ELECTRIQUE BR BC B1 B2 B1V B2V B2V ESSAI

Contrôle des connaissances tout au long du stage  
et remise d'un support pédagogique

3 jours

## Public

### BR :

Toute personne de l'entreprise chargée d'assurer des interventions en très basse tension (TBT) ou basse tension (BT). Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise, avec une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels elle opère.

### BC :

Toute personne chargée d'assurer des interventions BT. La consignation est la mesure de prévention à mettre en œuvre pour exécuter les opérations hors tension.

### B1 OU B1 V Exécutants

d'opérations électriques,

**Chargés de Travaux** antérieurement habilités

**B2, B2V ou B2V Essai**, Chargés d'Intervention Générale L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).

## Pré-requis technique

- Personnel électricien titulaire de l'habilitation de même niveau L'habilitation (valable 3 ans) est obligatoire pour effectuer toute opération sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles
- Local électrique
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension BT
- Equipement permettant un dépannage et une connexion
- Equipements de protection (ex : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...)
- Equipement de Protection Individuelle (EPI)

## Modalités et délais d'accès

Contact : site internet / mail  
réponse : sous 48 heures  
Présentiel  
Groupe de 4 à 10 personnes

### Durée

3 jours

### Lieu

Chez le client ou plateforme technique

## Accessibilité handicap

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant.

## Objectifs

- De connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- D'intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- De mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- De connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



C.P.R FORMATION  
PREVENTION.DIGITAL.COMMUNICATION

119 bis rue de Colombes- 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 - N°d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 0029

# HABILITATION ELECTRIQUE BR BC B1 B2 B1V B2V B2V ESSAI

Contrôle des connaissances tout au long du stage  
et remise d'un support pédagogique

3 jours

## Animation

Formateur en prévention des risques électriques

## Méthode pédagogique

Exposés et démonstrations  
Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique  
Remise d'un mémento selon la Norme NF C 18-510

## Sanction

Attestation de formation  
Avis écrit du formateur précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et savoir-faire  
Titre d'habilitation

## Législation

Articles R.4544-9 et R.4544-10 et L.4121-1 à L.4121-5 du Code du Travail, Norme NF C 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique », 2012

## Tarif(s)

voir devis

## CONTENU DE LA FORMATION

### Tronc commun

Acquisition des fondamentaux de la prévention du risque électrique : effets du courant sur le corps humain, domaines de tension (TBT, BT, HT), zones d'environnement électrique, principe et symboles d'habilitation, rôles et responsabilités des intervenants. Mise en œuvre des principes généraux de prévention, procédures de mise en sécurité (consignation, mise hors tension, vérification d'absence de tension), utilisation des protections collectives et individuelles, conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique.

### Module BR – Interventions BT générales

Réalisation d'interventions en basse tension en sécurité : identification des interventions autorisées, fonctions des matériels BT/TBT, échanges avec le chargé d'exploitation électrique, respect des consignes et traçabilité des actions. Prévention des risques spécifiques, organisation et signalisation de la zone d'intervention, consignation, dépannage, mesurage, essais, connexions et déconnexions avec ou sans tension.

### Module BC – Consignation en basse tension

Maîtrise des opérations de consignation BT : rôles du chargé d'exploitation et du chargé de travaux, échanges d'informations, rédaction et utilisation des attestations de consignation (1 ou 2 étapes), réalisation complète d'une consignation et analyse des risques associés.

### Modules B1 – B2 – B1V – B2V

Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique : identification des niveaux d'habilitation et de leurs limites, organisation et sécurisation de la zone de travail, suppression des risques en voisinage renforcé, application des prescriptions de sécurité, gestion documentaire, réalisation des travaux et des essais, analyse des risques selon la situation.

### Modules B0 – H0 – H0V

Travaux d'ordre non électrique en environnement électrique : connaissance des limites de l'habilitation « 0 », repérage et respect de la zone de travail, application des prescriptions de sécurité et surveillance du chantier face au risque électrique.

### Évaluation

Évaluation théorique et pratique conforme aux exigences de la norme NF C 18-510.